

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 05 JUIN 2014 À 20 HEURES 00

Étaient présents : Christian FEGLI, Maire,
Marie-Line THEIS, René BAGARD, Christelle PHULPIN, Michel THIEBAUT
Annie LEVREY-DELON, Aurélien BANSEPT, Line SKORKA, Daniel
THIERY, Sarah GRIVEL, Christophe BERNASCONI, Thierry VOIGNIER,
Evelyne FREY, Gérard BONATO, Armelle JACQUEL, Jean GRANDPRE,
Nadine FRESSE, Daniel MALE, Stéphanie SISTEL, Chantal ARNOUX, Renée
BALY, Jean-Yves BOITTE,

Absentes excusées :

Absent : François MARCHAL

Procuration :

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil que la Municipalité précédente a demandé, pour financer les investissements de l'année 2013, une ligne de trésorerie auprès de la Banque Postale d'un montant de 400 000 €, que la Commune doit absolument rembourser avant le 28 avril 2015. Cette ligne de trésorerie vient s'ajouter à un emprunt de 400 000 € contracté auprès du même organisme bancaire.

Cette ligne de trésorerie inopportune et techniquement inadaptée va obliger la Commune à reporter un certain nombre d'investissements sur les budgets 2015 et 2016.

1. POSITION SUR L'ACHAT DE TERRAIN APPARTENANT A LA SNCF AVENUE CHARLES DE GAULLE.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se positionner sur l'acquisition d'un terrain appartenant à la S.N.C.F, situé le long de la voie ferrée, avenue Charles-de-Gaulle, pour une surface de 18 900 m². Le coût de cette acquisition est de 170 000 € pour le terrain, auquel il faudra ajouter une somme de 119 000 € H.T de frais de libération. Ceux-ci correspondent à la dépose des appareils de voie, leur remplacement par de la voie courante, le traitement des traverses des appareils déposés et la modification des installations de signalisation.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve l'acquisition du terrain pour un montant de 170 000 € net vendeur et les frais de libération pour un montant de 119 000 € H.T.

2. POSITION SUR LE PROGRAMME DE TRAVAUX D'AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU.

Monsieur VOIGNIER présente le programme de travaux établi par le cabinet d'étude « Eau 88 » afin d'apporter une réponse aux différents problèmes rencontrés sur le réseau d'eau que sont l'arsenic et le ph.

Monsieur VOIGNIER propose un étalement des travaux sur plusieurs exercices afin que le coût soit supportable pour les usagers.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve le programme de travaux pluriannuel sur le réseau d'eau potable afin d'améliorer la qualité de l'eau distribuée, comme suit :

Année 2014 : Réalisation d'un schéma de distribution et amélioration de la qualité secteur de Sainte-Richarde.

Année 2015-2016 : Secteur de la Chipotte.

Année 2017-2018 : Secteur de Beaulieu.

3. PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LES PEP DE MOSELLE RELATIF AU RESTAURANT SCOLAIRE A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2014.

Monsieur le Maire explique que même si les PEP de Moselle cherchent à vendre le site de Bellefontaine, elles vont continuer à assurer le service de cantine scolaire avec quelques modifications par rapport à l'année dernière.

- a. La participation communale, pour la confection des repas, est fixée à 1.84 € au lieu de 1.80 €.
- b. Une participation de 1 € par repas pour le maintien de l'activité du chalet.
- c. Les frais de gestion par repas restent à 0.84 €.
- d. A partir du 01/09/2014, les repas seront facturés 3.79 € au lieu de 3.71 €.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve les termes du protocole d'accord avec les PEP de Moselle relatif au restaurant scolaire, à compter du 1^{er} Septembre 2014.

4. AVENANT AU BAIL DE CHASSE DE LA SAINT-HUBERT STIVALIENNE SUITE AU CHANGEMENT DE PRESIDENT.

L'objet de cet avenant est de modifier le nom du Président. En effet, Monsieur Adrien LEBRIGAND a démissionné pour convenance personnelle. Le nouveau Président est Monsieur Michel THIEBAUT.



Le Conseil Municipal, par 21 voix pour :

Monsieur Michel THIEBAUT, partie prenante ne participe pas à la discussion ni au vote,
Approuve l'avenant au bail de chasse de la Saint-Hubert Stivalienne.

5. REVISION DE LA REGLEMENTATION DES BOISEMENTS SUR L'ENSEMBLE DU NOUVEAU TERRITOIRE INTERCOMMUNAL :

Dans le cadre de la révision de la réglementation des boisements, il serait souhaitable que les Communes de la Communauté de Communes des Abbayes délibèrent afin d'appuyer la demande de révision de la Communauté auprès du Conseil Général des Vosges.

En effet, il s'agit de favoriser une meilleure répartition des terres entre les productions agricoles, la forêt, les espaces de nature, les espaces de loisirs et les espaces habités, l'intérêt étant de préserver les milieux naturels et des paysages remarquables.

L'objectif est également de développer l'attractivité du Pays des Abbayes en préservant son identité paysagère et son authenticité, en direction des habitants et des touristes.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Demande la révision de la réglementation de boisement sur la Commune et approuve le projet de la Communauté de Communes du Pays des Abbayes de réviser la réglementation de boisement sur l'ensemble du nouveau territoire intercommunal.

6. CONVENTION DE MUTUALISATION DU SERVICE DEBROUSSAILLAGE, ELAGAGE, CURAGE DE FOSSES AVEC LA COMMUNE DE SAINT REMY.

Monsieur Michel THIEBAUT présente la convention de mutualisation du service débroussaillage, élagage et curage de fossés avec la Commune de Saint-Rémy.

Cette convention a pour objet de mettre du matériel hérité de la Communauté de Communes du Ban d'Étival, avec ou sans chauffeur, suivant un barème par activité. L'heure de mise à disposition s'échelonne de 27.18 € à 39.00 € à laquelle il faudra rajouter le cas échéant la rémunération du chauffeur.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve les termes de la convention de mise à disposition du service « Débroussaillage, Elagage et Curage de fossés », avec la Commune de Saint-Rémy, à compter du 05 Juin et pour une durée de 1 an.

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette mise à disposition.

7. CHANGEMENT DES PHOTOCOPIEURS DES TROIS ECOLES, RATIFICATION DU NOUVEAU CONTRAT.

Monsieur le Maire informe le Conseil que dans le cadre des économies engagées, il a demandé à notre prestataire actuel, la société « Est Multicopie » de faire une proposition de contrat de location de l'ensemble du parc de photocopieurs en procédant au remplacement des trois machines des écoles.

Le loyer trimestriel proposé pour 7 photocopieurs passe de 3 302.50 € H.T à la somme de 3 214 € H.T, soit une économie de 88.50 € par trimestre avec trois photocopieurs neufs à laquelle s'ajoutera une économie en papier puisque les écoles pourront maintenant faire du recto verso.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve le changement des copieurs des trois écoles et la ratification d'un contrat unique pour l'ensemble des copieurs de la Mairie.

8. MODIFICATION AU SEIN DES COMMISSIONS COMMUNALES DES IMPOTS DIRECTS, UN DELEGUE DOMICILIE HORS DE LA COMMUNE N'ETANT PLUS PROPRIETAIRE A ETIVAL.

Lors de la séance du 24 Avril dernier, le Conseil Municipal a arrêté la liste des membres de la Commission Communales des impôts directs. Or, Monsieur Pierre LICHETTI, domicilié à Saint-Rémy n'étant plus propriétaire à Etival, un autre membre domicilié hors de la Commune, doit être désigné.

Monsieur le Maire propose le nom de Monsieur Jean-Pierre HARAUX de Saint-Rémy.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents:

Approuve la désignation de Monsieur Jean-Pierre HARAUX.

9. COTISATION A HAUTES VOSGES INITIATIVE.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve le versement d'une cotisation d'un montant de 80 € à l'Association Hautes Vosges Initiatives chargée de soutenir les créateurs d'entreprises par l'attribution de subventions ou de prêts à taux 0.

10.ADMISSION EN NON VALEUR DE FACTURES D'EAU.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve les admissions en non-valeur de factures d'eau correspondant à des créances des années 2010, 2011 et 2012, pour un montant global de 1 490.87 €.

11.POSITION SUR LE PROJET DES INSECTES POLLINISATEURS SUR LES ARBRES FRUITIERS.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Aurélien BANSEPT.

Les insectes pollinisateurs, et en particulier les abeilles, sont menacés par certaines de nos pratiques. Le Pays de la Déodatie a initié un projet citoyen du nom de « J'adopte une ruche » en lien avec l'association les Croqueurs de pommes Vosges déodatienne et des apiculteurs stivaliens.

Le Pays de la Déodatie soutient un ou deux apiculteurs par l'attribution d'une colonie d'abeilles. Des stivaliens « parrainent » les abeilles en signant une charte de bonne conduite envers les insectes pollinisateurs et font un don ou du bénévolat pour soutenir une action en faveur des insectes.

L'association des croqueurs de pommes envisage de planter et d'entretenir des arbres fruitiers sur un terrain communal en créant par la même occasion un verger pépinière pédagogique.

Le terrain envisagé se situe derrière l'école maternelle de Pajailles.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve le projet de création d'un verger pépinière pédagogique porté par l'Association des Croqueurs de Pommes en lien avec le Pays de la Déodatie sur un terrain communal cadastré section A n°260, situé derrière l'école de Pajailles.

12.APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve le compte rendu de la dernière séance.

24.QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

- **Adhésion de la Commune à l'Agence Technique Départementale chargée des études et des travaux dans le domaine de l'eau potable, de l'assainissement, du bâtiment et de la voirie.**

L'objectif de cette agence est de trouver des solutions aux collectivités adhérentes pour réaliser ou faire réaliser leurs études et leurs travaux dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement, du bâtiment et de la voirie. Cette adhésion est soumise à cotisation puis une rémunération suivant la nature des missions confiées à l'agence.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve l'adhésion de la Commune à l'Agence Technique Départementale.

- **Désignation de deux référents communaux au sein du Pays de la Déodatie**



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve les candidatures de Monsieur Aurélien BANSEPT pour le Plan Climat et Monsieur Daniel MALE, pour la Charte Forestière.

- **Réunion publique pour les parents d'élèves : présentation des rythmes scolaires le mardi 17 juin à 20h à la salle des fêtes.**
- **Remise des diplômes de l'Ecole de Musique le jeudi 19 Juin à 18 h à la Salle des Fêtes.**
- **Remise des diplômes du concours littéraire « La plume stivalienne » organisé par le CAJS le vendredi 20 Juin au Champ de Foire et Fête des voisins.**
- **Pique-nique organisé par la Municipalité au Champ de Foire le dimanche 22 Juin.**
- **Assemblée Générale des Sports Municipaux Stivaliens à la Salle des Fêtes le vendredi 27 Juin à 17 heures.**

Séance levée à 22H15